



ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

DS 2021-65

DECISION N° DS 2021.65 du 25 OCTOBRE 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision n° N 2021-22 du 26 juillet 2021 du Président de l'Etablissement français du sang portant nomination de Madame Annie-Claude MANTEAU en qualité de Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie (EFS Hauts-de-France-Normandie),

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° N 2017-50 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Christophe VINZIA, aux fonctions de Secrétaire Général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie,

Vu le Règlement Intérieur des Marchés de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Madame Annie-Claude MANTEAU, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération d'aménagement de la cellule de Seclin s/s 14 rue de Lorival parc d'activité Zone A à Seclin, ainsi que les documents et autorisations d'urbanisme y afférant.

Article 2 – En cas d'absence et d'empêchement de Madame Annie-Claude MANTEAU, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, délégation est donnée à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait à Saint-Denis, le 25 octobre 2021

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang